



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 752-3

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2024, le conseil a adopté le règlement 752-3 modifiant le règlement 752 intitulé « Modification du règlement 752 – plan d’urbanisme ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 juillet 2024 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l’hôtel de ville, durant les heures d’ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 30 septembre 2024.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe